



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(questions relatives aux télécommunications)
Luxembourg, 24 octobre 2017

Présidence: Urve Palo, ministre estonienne de l'entrepreneuriat et des technologies de l'information

La **session débutera** à 10 h 30.

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la **mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique**, en insistant en particulier sur la hiérarchisation et l'accélération des travaux.

Les ministres tiendront en outre un débat d'orientation sur la **cybersécurité**, notamment en lien avec le train de mesures sur la cybersécurité proposé par la Commission en septembre.

Les deux débats s'inscriront dans le prolongement des travaux du Conseil européen du 19 octobre et du Sommet numérique de Tallinn du 29 septembre.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres discuteront des **mesures concrètes à prendre afin de réaliser la connectivité 5G**.

Sous le point "Divers", la présidence communiquera des informations sur le **résultat du débat tenu au cours du déjeuner**. En outre, la présidence informera les ministres de la déclaration ministérielle de Tallinn sur l'**administration en ligne**, adoptée le 6 octobre, et de la **réunion ministérielle du partenariat oriental sur l'économie numérique**, qui s'est tenue le 5 octobre.

Conférence de presse: +/- 16 h 30

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <https://video.consilium.europa.eu/fr/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Marché unique numérique

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique. Les ministres seront notamment invités à s'exprimer sur:

- les moyens d'accélérer les progrès sur la mise en place du marché unique numérique dans son ensemble
- les questions ou les dossiers - parmi ceux qui relèvent de la compétence du Conseil "Télécommunications" - auxquels il convient d'accorder la priorité

Propositions législatives en cours d'examen relevant de la compétence du Conseil "Télécommunications" par domaines:

- télécommunications - code des communications électroniques; règlement sur l'ORECE (Organe des régulateurs européens des communications électroniques)
- économie de la donnée - règlement sur le libre flux des données
- cybersécurité - notamment le règlement sur l'ENISA proposant de renforcer le mandat de l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information qui est appelée à devenir l'Agence de l'UE pour la cybersécurité
- commerce en ligne - règlement relatif aux services de livraison transfrontière de colis
- vie privée - règlement sur la vie privée et les communications électroniques.

Le débat au sein du Conseil s'inscrira dans le prolongement des discussions qui auront eu lieu lors de la réunion du Conseil européen du 19 octobre et portera notamment sur le bilan de la mise en œuvre du marché unique numérique.

Il s'appuiera également sur les échanges de vues intervenus lors du Sommet numérique de Tallinn du 29 septembre.

Toile de fond:

La mise en place du marché unique numérique a pour objectif de stimuler l'innovation et la croissance, ainsi que d'apporter des avantages tangibles aux citoyens et aux entreprises. Au cours des dernières années, le Conseil européen a régulièrement plaidé pour qu'il soit achevé au plus tard en 2018.

La stratégie pour un marché unique numérique repose sur les trois piliers suivants:

1. Accès: améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises
2. Environnement: mettre en place un environnement propice et des conditions identiques pour l'essor des réseaux numériques et des services innovants
3. Économie et société: maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique.

Depuis la publication par la Commission de sa stratégie pour un marché unique numérique en mai 2015, de nombreux volets de cette initiative cruciale se sont concrétisés tels que la fin des frais d'itinérance et l'accord sur la coordination à l'échelle de l'UE de la bande de fréquences des 700 MHz.

[Conclusions du Premier ministre de l'Estonie, Jüri Ratas, à l'issue du Sommet numérique de Tallinn](#)

[Le marché unique numérique en Europe](#) (note d'information)

[Page web du Conseil européen des 19 et 20 octobre 2017](#)

Cybersécurité 2.0

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur un des défis majeurs auxquels tous les États membres sont confrontés: la cybersécurité. Les ministres seront invités à examiner notamment des initiatives incluses dans le paquet "cybersécurité" récemment présenté par la Commission et sur les mesures concrètes qu'il y a lieu de prendre en vue de sa mise en œuvre.

Comme dans le cas du débat sur le marché unique numérique, l'échange de vues sur la cybersécurité se déroulera dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Conseil européen du 19 octobre et du Sommet numérique de Tallinn du 29 septembre. Les dirigeants de l'UE se sont penchés longuement sur les questions de cybersécurité lors du sommet de Tallinn, comme en témoignent les conclusions tirées par Jüri Ratas, le Premier ministre estonien, à l'issue de la réunion.

C'est le 13 septembre dernier que la Commission a publié son vaste train de mesures sur la cybersécurité, qui comprend également une nouvelle stratégie de cybersécurité de l'UE. Les propositions qu'il contient visent à assurer la résilience de l'UE face aux cyberattaques et à renforcer ses capacités en matière de cybersécurité, construire une réponse pénale efficace et intensifier la coopération internationale dans ce domaine.

Ce train de mesures comprend un projet de règlement prévoyant la montée en puissance de l'actuelle Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) appelée à devenir un organe permanent: l'Agence de l'UE pour la cybersécurité. La Commission propose également la création d'un cadre de certification à l'échelle de l'UE pour assurer la sécurité informatique des produits et services.

La directive relative à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI), adoptée en juillet 2016, constitue l'outil central dont dispose l'UE pour renforcer la résilience et la coopération en matière de cybersécurité en Europe. La directive SRI a permis la création officielle d'un réseau réunissant les centres de réponse aux incidents de sécurité informatique (SERT) des États membres, dont l'ENISA assure le secrétariat. Si, comme le propose la Commission, le mandat de l'ENISA était renforcé, elle aurait un rôle plus important à jouer pour aider les États membres à mettre en œuvre la directive SRI.

[Conclusions du Premier ministre de l'Estonie, Jüri Ratas, à l'issue du Sommet numérique de Tallinn](#)

[Cybersécurité](#) (pages web de la Commission)

[Site web de l'ENISA](#)

[Page web du Conseil européen des 19 et 20 octobre 2017](#)

Divers

- **Mesures concrètes pour réaliser la connectivité de nouvelle génération**
Informations communiquées par la présidence à la suite du débat tenu lors du déjeuner de travail informel
- **Déclaration ministérielle de Tallinn sur l'administration en ligne et réunion ministérielle du partenariat oriental sur l'économie numérique**
Informations communiquées par la présidence
[Déclaration ministérielle de Tallinn sur l'administration en ligne](#) (6 octobre 2017)
[Réunion ministérielle du partenariat oriental sur l'économie numérique - Déclaration](#) (5 octobre 2017)